

Séance du 24 juin 2026

PRESENTS : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 28 avril 2004, ses modifications successives et arrêtés d'application, relatifs à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs ;

Considérant que l'Administration Communale de Bernissart organise cinq écoles de devoirs sur le territoire de la commune, une par village, pour les enfants de six à quinze ans ;

Vu le projet de Règlement d'ordre intérieur des écoles de devoirs, précisant les modalités d'accueil, le fonctionnement, l'organisation, les responsabilités respectives des différents acteurs ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE

Art.1: D'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles de devoirs organisées par la commune.

Art.2 : La présente délibération sera transmise aux services concernés.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN